



81600

Tél. : 05 63 33 01 43  
Fax : 05 03 81 59 33

380

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2021

Nombre de conseiller en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : excusés : 2

Date de la convocation : 08/01/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 2 mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle communale afin de respecter les mesures barrière, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - DUBIETZ P. - SERRUS T. - MALBERT D. - DELLUC J-L - DAVOINE DERREVEAUX C. – COMMINAL F. - CENEDESE A. – BEAUFOUR A.– CAMALET M. — HABONNEAU R. – BELMONTE M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :**

**Étaient absents ayant donné procuration :** DOS REIS P. - GAILLARD C.

Mme DAVOINE DERREVEAUX. a été élue secrétaire de séance.

20h30 : M. Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2021 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **1- PROJET 1000 CAFÉS : REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (DELIBERATION 2021/004)**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du montant estimé des travaux relatifs à la création d'un café restaurant multiservices dans le cadre de l'opération nationale « 1000 cafés », suite l'avancée du cabinet d'architecte ALBINET retenu comme maître d'œuvre du projet.

Le projet est désormais en phase APD (avant-projet définitif), le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 902 204.00 HT dont le détail est le suivant :

<b>DEPENSES – Montant HT</b>	
Maitrise d'œuvre	60 672.00 €
Etudes et Missions de contrôle et coordination	16 832.64 €
Travaux et équipements	825 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>903 004.64 €</b>

Un surcoût de 37 000.00 € par rapport à la 1<sup>ère</sup> proposition est dû aux aménagements suivants :

- La mise en place d'un escalier extérieur
- La pergola
- Le bar
- L'habillage du « local » Ordures ménagères et groupe climatisation

Et, de fait, une augmentation du coût de la maîtrise d'œuvre puisque fonction du montant des travaux.

Il propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
ETAT (DETR)	Sollicité	451 502.32 €	50 %
CONSEIL REGIONAL	Sollicité	80 000.00 €	8.86 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL TARN	Sollicité	140 000.00 €	15.50 %
FONDS EUROPEENS (leader)	Sollicité	50 000.00 €	5.54 %
AUTOFINANCEMENT		181 502.32 €	20 %
<b>TOTAL</b>		<b>903 004.64 €</b>	<b>100 %</b>

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Début des travaux : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021
- Fin des travaux : décembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que révisé ci-dessus,

**APPROUVE** le calendrier de réalisation prévisionnel présenté ci-dessus.

**MANDATE** le Maire pour solliciter l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil départemental, L'Europe pour l'attribution d'aides financières sur la base du plan de financement sus-visé,

**SOLLICITE** la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour l'inscription du projet de création d'un bar restaurant multiservices dans le cadre de l'opération nationale « 1000 cafés » dans les programmations de son contrat territorial Occitanie 2018-2021.

M. le Maire informe que le Permis de construire est déposé depuis 3 semaines.

L'étude de sols est lancée.

L'appel d'offres va être lancé prochainement (d'ici le 15 mars).

R. HABONNEAU indique qu'il est en contact avec le référent du groupe SOS (1000 cafés) chargé du recrutement du futur gérant de la structure.

Mi avril, les offres locales seront instruites par le groupe SOS. En l'absence de proposition, le recrutement sera ouvert aux offres alentours et, si nécessaire une annonce sera effectuée. En dernier recours, le groupe possède un « vivier » de 3000 candidatures potentielles.

Les critères concernant le recrutement sont :

- la convivialité, le sens du service aux habitants, la volonté de créer du lien,
- la compétence en restauration « traditionnelle »
- la compétence ou appétence pour la régie son et lumière serait un « plus »

## **2- APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA CA2G (DELIBERATION 2021/005)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'Assainissement Collectif.

La Communauté ne dispose cependant pas de moyens propres pour assurer l'exercice intégral de cette compétence en régie.

Il est ainsi pertinent de recourir à une prestation de service auprès des communes ayant une organisation interne pouvant assurer certains types de prestations.

Les conditions de mise en œuvre financière et opérationnelle de cette prestation font l'objet de la convention ci-annexée entre la commune de Técou et la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**APPROUVE** la convention ci-annexée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Técou afin de fixer le cadre financier et opérationnel d'une prestation de service d'Assainissement collectif pour une durée d'un an.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, ainsi que de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

### **3- AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DES CIMETIERES DE TECOU (DELIBERATION 2021/006)**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est chargé d'assurer l'hygiène, la salubrité et la tranquillité publiques, le bon ordre et la décence dans le cimetière et de garantir la neutralité des lieux.

Il indique qu'aucun texte du CGCT ne prévoit expressément l'obligation d'édicter un règlement intérieur du cimetière, mais il est fortement conseillé de rédiger un tel règlement pour que les administrés sachent ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

La police des cimetières relevant de la compétence exclusive du maire en application des articles [L 2212-2](#) et [L 2213-9](#) du CGCT, M. le maire soumet pour avis à l'assemblée le projet de règlement intérieur relatif aux cimetières de Técou.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DONNE** un avis favorable au projet de règlement intérieur ci-annexé.

Le règlement des cimetières est disponible sur le site internet.

### **4- RESSOURCES HUMAINES : Frais de déplacement pour mission de Mme BRIERE**

Mme BRIERE sollicite la prise en charge d'une partie de ses frais de déplacements (liés à sa mission d'accompagnatrice des enfants dans le bus scolaire) du fait de ses 4 aller-retours journalier du point de montée à son domicile.

M. Le Maire explique que la prise en charge des frais kilométriques (au sens des frais de déplacement) n'est pas possible car les trajets sont effectués au sein de la résidence administrative.

### **5- COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

#### **- Vie quotidienne**

C. DAVOINE DERREVEAUX

La commission a travaillé sur la future inauguration de la salle multiculturelle. Cette inauguration (date à déterminer et en fonction de la situation sanitaire) se fera sur un week-end avec spectacle grand public et un autre plus « culturel » type théâtre ou musique classique.

#### **- Communication**

M. CAMALET informe de la mise à jour et épuration du site internet.

Une page facebook a été créée.

**- Environnement (DELIBERATION 2021/007)**

A. BEAUFOUR informe de la demande de la commission d'établir un Atlas de la biodiversité communal. L'objectif est d'établir un inventaire de la faune et flore présentes et tenir compte de ces milieux de vie dans les choix d'aménagement de la commune.

Ce diagnostic doit être perçu comme un outil d'aide à la décision et non comme une contrainte. Il permettra d'orienter les projets en connaissant des enjeux environnementaux.

Le coût de cet inventaire s'élève à 38 000.00 € HT maximum pris en charge à 80 % par des subventions, soit 7 600.00 € HT de reste à charge pour la commune.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite valider ce projet ?

Le conseil valide à l'unanimité le projet d'atlas de la biodiversité qui sera inscrit dans le BP 2021 et autorise M. Le Maire à solliciter les subventions ad hoc.

BEAUFOUR informe de la proposition d'Arbres et Paysages et du Syndicat Mixte de Rivière Tarn d'accompagner la commune dans la valorisation paysagère du lac via un plan d'aménagement du lac.

M. le Maire signale que ce projet doit être lancé le plus rapidement possible (la saison est propice).

Une cartographie des talus avant le passage de l'épaveuse va être effectuée afin d'adapter les pratiques d'entretien des talus à une meilleure prise en compte de la biodiversité : une sensibilisation de la part d'Arbres et Paysages peut être sollicitée.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.